

Commune de
Saint-Piat

Eure-et-Loir
place Marcel Binet - 28130 Saint-Piat - Tél : 02 37 32 30 20

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

6.2

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2010
- Arrêt du projet le 28 février 2013
- Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 3 octobre 2013
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 décembre 2013

ECHELLE :
1/10000

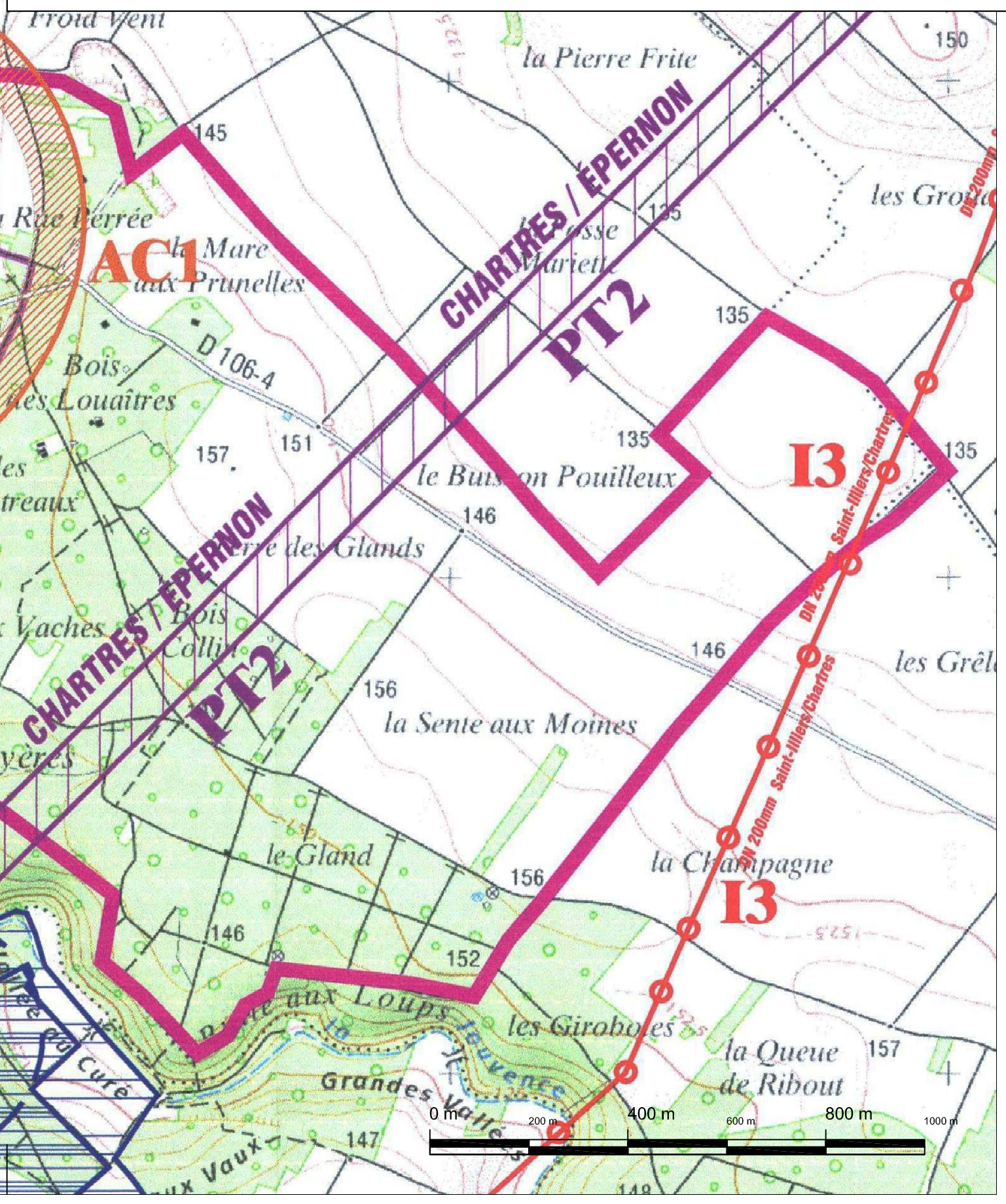
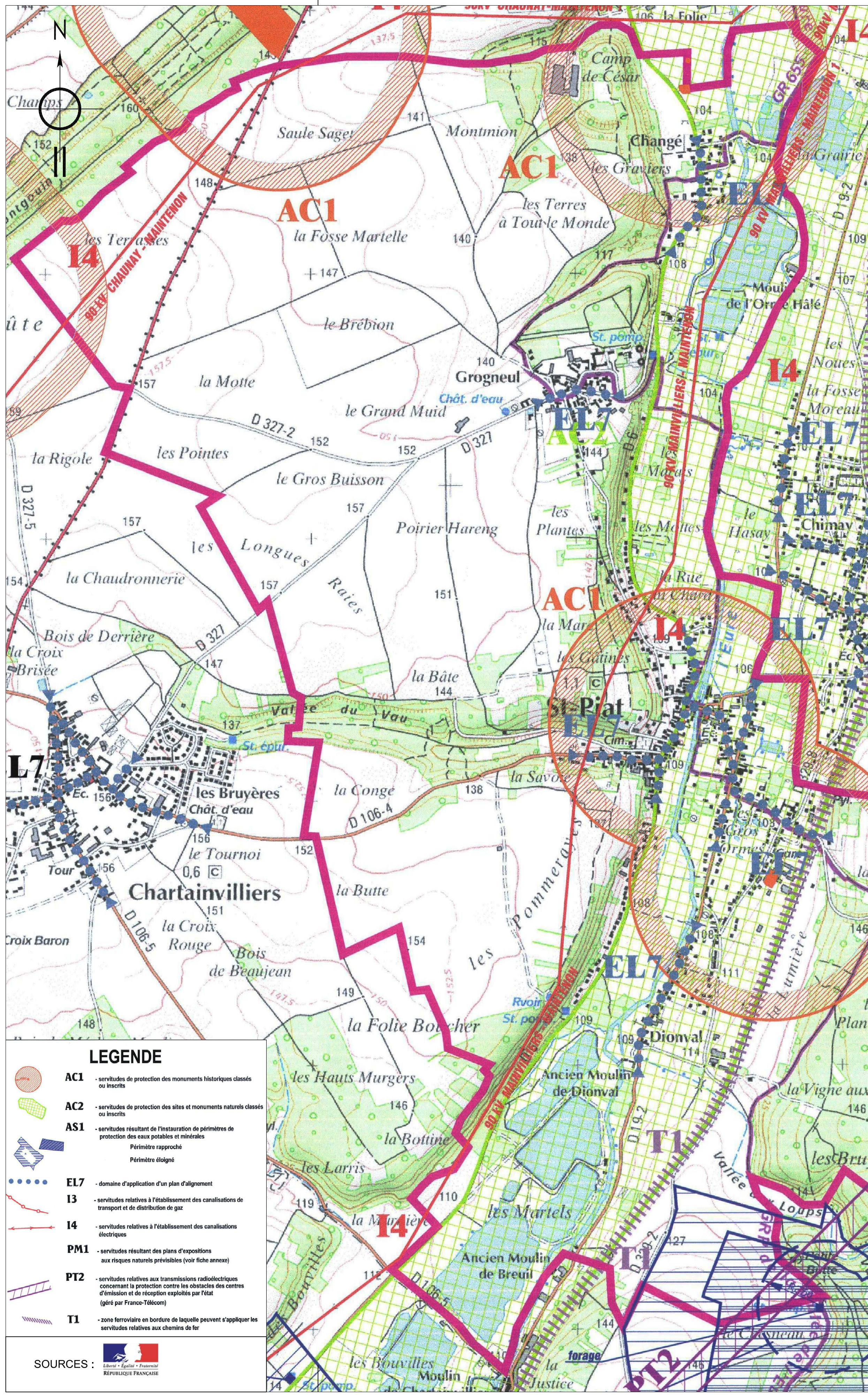
PHASE :
Approbation



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2013

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Piat Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement ■ 2 rue des Côtes - 28000 Chartres
TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr



- LEGENDE**
- AC1** - servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits
 - AC2** - servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits
 - AS1** - servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
Périmètre rapproché
Périmètre éloigné
 - EL7** - domaine d'application d'un plan d'alignement
 - I3** - servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
 - I4** - servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PM1** - servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles (voir fiche annexe)
 - PT2** - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état (géré par France-Télécom)
 - T1** - zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

SOURCES : LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE